

Transport de déménagement : rémunérations conventionnelles



L'avenant n°18 du 12 février 2021 à l'Accord du 1er février 2003 sur les rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement est disponible.

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT**

**ACCORD DU 1^{ER} FEVRIER 2003 SUR LES REMUNERATIONS CONVENTIONNELLES
DANS LES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE DEMENAGEMENT**

AVENANT n°18 du 12 février 2021

Conclu entre :

- La Confédération Nationale de la Mobilité (CNM),
- La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR),
- L'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF),

représentées par BERTHELOT Florence FLIPPE Valérie DEGOUY Alexis
MARESCHAL Ingrid

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représentée par RIVERA Jean-Marc

L'accord est consultable uniquement par nos adhérents : [cliquez ici](#).